

COLLOQUE

De la coexistence des systèmes de droit civil et de la common law dans les contrats internationaux

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Nous sommes heureux de publier sous ce titre les actes de deux colloques qui se sont tenus à Ottawa, sous ce même titre, traités de façon complémentaire. Il s'agit des fruits d'une réflexion continue entreprise à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa sur le « bijuridisme », sur son incidence sur la pratique du droit des affaires; sur l'élaboration de nouvelles normes de droit commercial international, et sur la formation des futurs juristes à l'heure de la mondialisation.

Le premier colloque s'est penché sur l'impact des deux systèmes juridiques dans la pratique des contrats internationaux. Il a réuni d'éminents praticiens du Canada, des États-Unis et d'Europe, appartenant au secteur manufacturier, de la finance et des études d'avocats d'affaires. Ce colloque s'est tenu au Parlement du Canada le 10 mai 1999. Il a été organisé par la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et l'Association interparlementaire Canada-France, avec la collaboration de l'Ambassade de France.

Le second colloque a eu lieu sous la forme d'une table ronde, le 6 avril 2000 à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, en collaboration avec l'Association des civilistes de la Capitale nationale. Il a traité de l'impact de la common law sur la pratique du droit des affaires en France et en Europe; ainsi que sur l'approche bijuridique de l'Organisation des États américains pour l'élaboration de lois modèles et de conventions interaméricaines.

Ces deux colloques ont forcément conduit à une réflexion sur la formation de nos jeunes juristes, et sur la